

BStGer BP.2012.38 vom 25. Juni 2012

Bundesstrafgericht, 2012-06-25, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BP.2012.38

FR: TPF BP.2012.38 du 25 juin 2012

IT: TPF BP.2012.38 del 25 giugno 2012

Regeste

Effet suspensif (art. 387 CPP). Mesures provisionnelles (art. 388 CPP).

Erwägungen

E. 1

La requête d'effet suspensif est rejetée.

E. 2

La requête de mesures provisionnelles est rejetée.

E. 3

Le sort des frais suivra celui de la cause au fond.

Bellinzone, le 25 juin 2012

Au nom du Président de la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le juge rapporteur: La greffière:

Distribution

- A. AG - Ministère public de la Confédération

Indication des voies de recours Cette ordonnance n'est pas sujette à recours.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.